

REPRENDRE OU CRÉER SON ENTREPRISE



STAGE DE PRÉPARATION À L'INSTALLATION (SPI)

OBJECTIF

Vous souhaitez suivre une formation préalable à la création – reprise d'une entreprise artisanale ?

DESCRIPTION

Le Stage de Préparation à l'Installation (SPI) permet au futur artisan de choisir son statut juridique, fiscal et social de son installation et de comprendre les techniques de prévision financière et de pilotage de la future entreprise.

La Chambre de Métiers d'Alsace propose dans le cadre de cette formation un programme complet et adapté comprenant la présentation de la CMA et de ses services, l'entreprise et son environnement (formalités – réglementations – contrats de bail), les formes juridiques, la protection sociale, la fiscalité des entreprises, la démarche commerciale, la faisabilité financière (plan de financement – compte de résultat prévisionnel – trésorerie) ainsi qu'une partie présentation et évaluation des projets.

La formation inclut un entretien de positionnement personnalisé pré et post-stage destiné à faire le point avec le stagiaire sur l'état d'avancement du projet.

MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Chambre de Métiers d'Alsace : sites de Schiltigheim, Colmar, Mulhouse
30 heures réparties sur 5 journées (hors jours fériés et cas particuliers)

Dossier pédagogique, guide de l'artisan débutant, plan de travail personnalisé, facture et attestation de stage

CONTACT

Renseignements et inscription à la Chambre de Métiers d'Alsace sur www.cm-alsace.fr et sur les sites de Schiltigheim, Colmar, Mulhouse

Schiltigheim :
Espace Européen de l'Entreprise
30 avenue de l'Europe
Tél. 03 88 19 79 79
cma.67@cm-alsace.fr

Colmar :
13 avenue de la République
Tél. 03 89 20 84 50
cma.colmar@cm-alsace.fr

Mulhouse :
12 boulevard de l'Europe
Tél. 03 89 46 89 00
cma.mulhouse@cm-alsace.fr

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise artisanale

TARIF*

282 € pour l'année 2018 (possibilité de prise en charge : nous consulter)

*Les conditions générales de vente peuvent être retirées auprès de la Chambre de Métiers d'Alsace.



La CMA s'engage à préserver la confidentialité des informations dont elle pourra avoir pris connaissance dans le cadre de votre participation aux opérations visées dans ce document.
Pour toute réclamation concernant ce service, il convient d'adresser un courrier ou un courriel à la Direction Qualité de la Chambre de Métiers d'Alsace : direction.qualite@cm-alsace.fr



L'opération « Dispositif d'accompagnement des créateurs, repreneurs et cédants d'entreprises artisanales en Alsace » est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du Fonds social européen.

PLUS D'INFOS : WWW.CM-ALSACE.FR



Chambre de Métiers d'Alsace